



Reflets de la vie municipale à Ruhans

1 - Compte administratif Commune 2016

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	65 405.35	109 948.65	+ 44 543.30
Section D'investissement	115 326.77	59 221.93	- 56 104.84
Report exercice 2015			
Fonctionnement		180 029.66	180 029.66
Report exercice 2015			
Investissement	21 562.99		- 21 562.99
Total exercice Fonctionnement	65 405.35	289 978.31	224 572.96
Total exercice Investissement	136 889.76	59 221.93	- 77 667.83
			+ 146 905.13

L'année 2016 a été marquée par de gros investissements sur les bâtiments communaux : mairie et salle polyvalente qui expliquent le déficit en investissement puisque les travaux qui ont commencé en fin d'année ont déjà été payés en partie alors que les subventions ne seront perçues que cette année. Malgré ce déficit, le solde global avec le report des années précédentes est positif avec un excédent d'un peu plus de 146 000 €.

2 - Compte administratif Eau 2016

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	20 125.03	27 620.20	+ 7 495.17
Section D'investissement	337 259.23	217 215.14	- 120 044.09
Report exercice 2015			
Fonctionnement		8 268.14	+ 8 268.14
Report exercice 2015			
Investissement		286 611.44	+ 286 611.44
Total exercice Fonctionnement	20 125.03	35 888.34	+ 15 763.31
Total exercice Investissement	337 259.23	503 826.58	+ 166 567.35
			+ 182 330.66

Le mot du Maire

Vous trouverez, dans ce journal, le compte rendu des deux derniers conseils municipaux qui ont été principalement consacrés à l'examen des documents budgétaires :

- *Le Conseil du 17/03 a approuvé les comptes administratifs de l'année 2016,*
- *Le Conseil du 07/04 a été consacré aux budgets prévisionnels 2017 de la Commune, du Service des Eaux et de l'Assainissement.*

Dans un contexte national difficile avec la baisse des dotations de l'Etat, la Commune a cependant réalisé des investissements importants dans le domaine de l'eau, la voirie et les bâtiments publics.

Ces investissements sont possibles d'une part, en raison d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'autre part, des recettes provenant de la forêt qui est une source de revenus importante pour la commune et qu'il convient donc de bien gérer et préserver pour les générations futures.

Cette phase de travaux importants touche à sa fin. Elle devrait amener un meilleur service aux habitants dans le domaine de l'eau avec une sécurisation de l'approvisionnement en quantité et qualité, un meilleur rendement avec des canalisations neuves sur presque toute la commune.

- *Au niveau de l'accueil en mairie, de la convivialité avec une salle polyvalente entièrement refaite et beaucoup plus fonctionnelle.*

C'est l'objectif poursuivi par l'équipe municipale que je dirige, contribuer à rendre notre village attractif et agréable à vivre.

Serge GIRARD

Ici aussi la section d'investissement présente un déficit important à hauteur de 120 000 € qui s'explique par les travaux réalisés sur les réseaux d'eau. Ces travaux ont été payés dans leur quasi intégralité, il ne reste plus que la moitié de la dernière tranche à régler (La Plauche-Millaudon), le solde des subventions va être versé courant 2017.

3 - Compte administratif Assainissement 2016

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	0.00	420.00	+ 420.00
Section D'investissement	0.00	420.00	+ 420
Report exercice 2015 Fonctionnement		0.00	0.00
Report exercice 2015 Investissement	2 289.33		- 2 289.33
Total exercice Fonctionnement	0.00	420.00	+ 420.00
Total exercice Investissement	2 289.33	420.00	- 1 869.33
			- 1 449.33

II – Budgets 2017

1/ Commune :

En fonctionnement, il a été élaboré avec toujours la même logique : limiter les dépenses courantes comme :

- l'électricité où le changement des luminaires et l'extinction nocturne de l'éclairage public portent leurs fruits.
- le chauffage : l'isolation et le changement de mode de chauffage de la Mairie vont entraîner cette année une baisse de la note de chauffage.



Malheureusement, ces économies ne parviennent pas à compenser la baisse des dotations de

fonctionnement accordées par l'Etat. La dotation globale de fonctionnement subit une nouvelle baisse. Pour mémoire, elle était de 11 030 € en 2014, elle sera cette année de 5 271 €, soit une diminution de plus de 50% en 4 ans alors que les charges des communes ne cessent d'augmenter.

Malgré ce contexte difficile, la commune poursuivra sa politique d'investissement pour la mise aux normes des bâtiments publics. Après la Mairie et la salle polyvalente, ce sont l'église et le cimetière qui devront répondre aux normes d'accessibilité.

Les travaux étant achevés à la Mairie et la salle polyvalente, le Conseil a décidé de renouveler le mobilier de la Mairie pour offrir des conditions d'accueil et de travail en corrélation avec les nouveaux locaux.

Un nouveau photocopieur sera également acquis pour permettre les photocopies couleur.

Enfin, la cuisine qui a été créée doit être équipée de matériel digne de ce nom pour permettre la tenue d'évènements festifs.

L'ancienne porte en bois d'accès à la Mairie va être changée ainsi que la dernière fenêtre non rénovée du logement communal situé au-dessus.

En lien avec la Communauté de Communes, le lavoir de Millaudon va être totalement rénové, il restera 20% du coût de l'opération à la charge de la commune, soit environ 16 000 €.



Vous trouverez les grands chapitres de dépenses et recettes dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil a décidé une augmentation de 1% du montant des trois taxes afin de maintenir le niveau de l'effort fiscal qui est un des critères d'attribution des subventions du Conseil Départemental. Cela représente une recette supplémentaire de 175 €, soit en moyenne 3 € de plus d'imposition par foyer.

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	52 236.00	Excédent antérieur	167 827.18
Charges personnel	15 400.00	Produits des services	27 247.82
Dépenses imprévues Fonct.	5 000.00	Impôts et taxes	21 000.00
Virement à la section D'investissement	42 089.00	Dotations et participations	
Amortissements	817.00	Exceptionnelle	15 700.00
Autres charges gestion courante	19 858.00	Autres produits gestion	12 000.00
Charges financières	84.00		
Charges exceptionnelles	29 516.00		
TOTAL	165 000.00	TOTAL	243 775.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement reporté	77 667.83	Virement section	
Remboursement emprunts	4 656.00	Fontionnement	42 089.00
Subvention d'équipement	7 000.00	Amotissements	817.00
Immobilisations corporelles	202 921.17	Dotations	74 055.80
		Subventions	118 283.20
		Emprunts	57 000.00
TOTAL	292 245.00	TOTAL	292 245.00

2/ Eau

En investissement 45 619 € de travaux ont été inscrits, ils correspondent à la fin de la dernière tranche concernant Millaudon et à d'éventuelles extensions de réseaux en fonction de nouvelles constructions.



En contrepartie sont inscrits 39 500 € de recettes correspondant au reliquat des subventions à percevoir. L'ensemble des travaux est amorti sur une durée de 30 ans. Le Conseil autorise le Maire à rembourser par anticipation l'emprunt de 200 000 € qui avait été contracté pour faire face aux besoins de trésorerie provenant du décalage entre le paiement des factures de travaux et la perception des subventions.

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	15 405.00	Amortissement	
Redevance Agence Eau	2 000.00	Subventions	8 023.00
Virement section investissement	23 889.00	Ventes	25 000.00
Amortissements	15 758.00	Subvention exceptionnelle	28 386.00
Autres charges de gestion	100.00		
Charges financières	3 757.00		
Charges exceptionnelles	500.00		
TOTAL	61 409.00	TOTAL	61 409.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Amort subventions	8 023.00	Excédent antérieur	166 567.35
Emprunt	207 836.00	Virement section	
Travaux réseau eau	45 618.66	section exploitation	23 889.00
		Amortissement	15 758.00
		Dotations	15 763.31
		Subventions	39 500.00
TOTAL	261 477.66	TOTAL	261 477.66

3/ Budget assainissement 2017

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Virement section investis.	1 450.00	Redevance assainissement	420.00
		Subvention exceptionnelle	1 030.00
TOTAL	1 450.00	TOTAL	1 450.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Déficit antérieur	1 870.00	Virement section	
		section exploitation	1 450.00
		Autres réserves	420.00
TOTAL	1 870.00	TOTAL	1 870.00

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPR est en train de faire l'état des lieux au niveau de chaque maison du village, chaque habitant a été ou va être contacté par courrier.

A l'issue de cette phase de diagnostic de l'existant, une réunion publique sera organisée pour exposer les solutions à mettre en œuvre et les financements possibles par l'Agence de l'Eau.

III – Délibérations diverses

- Lavoire de Millaudon : le Conseil a autorisé le Maire à signer une convention avec la CCPR pour la rénovation.
- Modification statuts de la CCPR. Le Conseil a approuvé la modification visant à inscrire dans les statuts de la CCPR une nouvelle compétence en vue de la construction d'un terrain de football en synthétique à Perrouse.
- Contrat de groupe assurance statutaire : Le Conseil a autorisé le Maire à signer la proposition faite par la compagnie CNP Assurances pour une durée de 4 ans.
- La restructuration de la Mairie a été l'occasion de faire un tri dans les archives dont une partie a été déposée aux Archives Départementales. Le Conseil a donc délibéré pour autoriser le Maire à faire ce dépôt.
- La coupe 47 va être vendue façonnée, c'est à dire que les bucherons après abattage stockeront les grumes en bord de route pour calibrage et vente. Cette méthode de vente pour des bois de bonne qualité devrait permettre une recette un peu supérieure.



- Carte jeunes : le Conseil a décidé la reconduction de cette opération qui vise à offrir cette carte à tous les jeunes du village de 11 à 23 ans.



- Durant la période hivernale, un camion de livraison de gaz s'était engagé dans la Plauche malgré le tonnage limité et la fermeture pour cause de neige. Pour le sortir de sa fâcheuse posture, il a fallu une dépanneuse qui a dû être équipée de chaînes, ce qui a entraîné une dégradation par endroits des enduits. J'ai fait réaliser un constat et après expertise, l'assurance du fautif nous a versé un chèque de dédommagement de 2 160 € que le Conseil m'a autorisé à encaisser.



VIVE LE PRINTEMPS

